



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 8 mars 2010, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Est absent :

M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Mme Nathalie Touzin, directrice du service d'urbanisme
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en reportant les points 2.3, 2.4, 9.3 et 9.4 et ajouter le point 3.6 : « Nouvel emplacement de la Rose des Vents de l'École St-Martin »;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2010;

**RÉSOLUTION
2010-03-077**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.3.- Adoption du calendrier de conservation de la Ville de Malartic;
- 2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**
- 2.1.- Ouverture des soumissions d'appels d'offres pour les services professionnels en ingénierie, plans, devis et surveillance des travaux pour le réaménagement de la rue Royale;
- 2.2.- Coût des travaux ruelle Fournière/du Parc;
- 2.2.1.- Demande du certificat d'autorisation : Travaux ruelle Fournière/du Parc;
- 2.3.- Prix des terrains du Parc industriel;
- 2.4.- Avis de motion concernant la création d'une réserve financière pour les terrains commerciaux;
- 2.5.- Nomination du représentant pour le comité suivi;
- 3.0. - URBANISME**
- 3.1.- Adoption du règlement # 736 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches;
- 3.2.- Carnaval École des Explorateurs;
- 3.3.- Avis de motion concernant la tarification pour les terrains de maisons mobiles;
- 3.4.- Travaux forestiers annuels 2010-2011 : plan annuel d'intervention forestière de la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- 3.5.- Autorisation à la MRC de La Vallée-de-l'Or : octroi des contrats-travaux forestiers 2010-2011;
- 3.6.- Nouvel emplacement de la Rose des Vents de l'École St-Martin;
- 4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Dépôt candidature de la Ville prix du Carrefour action municipale et famille 2010;
- 5.2.- Adoption de l'entente de gestion de la salle de spectacles;
- 5.3.- Nomination des citoyens : commission des loisirs;
- 6.0.- MALARTIC EN SANTÉ**
- 6.1.- Dépôt compte rendu de la réunion du 4 février 2010;
- 7.0.- TRAVAUX PUBLICS**
- 7.1.- Approbation des dépenses pour travaux exécutés sur la rue Jacques-Cartier : PAARRM;
- 8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

8.1.- Adoption du rapport annuel 2009 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

9.0.- AFFAIRES NOUVELLES

9.1.- Demande de commandite du Festival Western : 12^e édition 2010;

9.2.- Demande d'appui du Marché public de Val-d'Or : projet de structure permanente;

9.3.- Demande d'aide financière: Printemps familles;

9.4.- Demande d'aide financière : Club Motoneige Malartic Inc.;

10.0.- CORRESPONDANCE

11.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

12.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

**RÉSOLUTION
2010-03-078**

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2010

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2010 tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-03-079**

1.3.- Adoption du calendrier de conservation de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le calendrier de conservation concernant les archives de la Ville de Malartic, tel que préparé à partir du recueil « Guide de gestion des documents municipaux de l'ADMQ édition 2006 »;

D'AUTORISER Me Claudyne Maurice, greffière, à signer les formulaires pour l'établissement du calendrier de conservation de la Ville de Malartic pour et au nom de la Ville de Malartic;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2010-03-080**

2.1.- Ouverture des soumissions d'appels d'offres pour les services professionnels en ingénierie plans, devis et surveillance des travaux pour le réaménagement de la rue Royale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, plans, devis et surveillance des travaux pour le réaménagement de la rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, un système de pondération et d'évaluation des soumissions en deux étapes a été utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER le contrat à la firme d'ingénierie Stavibel au montant de 246 000 \$ (taxes exclues), selon les termes et conditions prévus au devis et à la soumission déposée ainsi qu'à la correspondance de Stavibel qui accepte les changements imposés par le ministère des Transports du Québec;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit contrat, s'il y a lieu;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-03-081**

2.2.- Coût des travaux ruelle Fournière/du Parc

CONSIDÉRANT la fermeture du quartier Sud;

CONSIDÉRANT le surdimensionnement de la conduite sanitaire desservant les résidences du secteur Fournière/du Parc;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection doivent être faits pour la réfection de la ruelle Fournière/du Parc;

CONSIDÉRANT QUE 2 solutions sont proposées;

CONSIDÉRANT QUE la solution la plus avantageuse et logique à long terme est de refaire le sanitaire dans la ruelle;

CONSIDÉRANT QUE dans cette solution, la Ville de Malartic doit assumer l'excédent des dépenses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER les travaux de réfection du sanitaire de la ruelle Fournière/du Parc pour un montant de 82 754,34 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE ce montant soit pris à même le surplus budgétaire;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-03-082**

2.2.1.- Demande du certificat d'autorisation : Travaux ruelle Fournière/du Parc

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic va procéder à des travaux de réfection de la ruelle Fournière/du Parc;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux c'est la Ville de Malartic qui doit adresser une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit, une fois les travaux achevés, transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité de ces travaux avec l'autorisation accordée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme Génivar, ingénieurs de la Ville de Malartic dûment désignés à cette fin, pour présenter pour et au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la firme Génivar, ingénieurs, afin que soit déposée, pour et au nom de la Ville de Malartic, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une demande relative à l'émission du certificat d'autorisation exigible en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, concernant les travaux de la ruelle Fournière/du Parc;

QUE la Ville de Malartic s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée lorsque les travaux seront achevés;

DE MANDATER la firme Génivar, ingénieurs, de préparer une attestation quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et de la transmettre audit ministère;

Adoptée.

2.3.- Prix des terrains du Parc industriel

Ce point est reporté.

2.4.- Avis de motion concernant la création d'une réserve financière pour les terrains commerciaux

Ce point est reporté.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
ou annotation
RÉSOLUTION
2010-03-083

2.5.- Nomination du représentant pour le comité suivi

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi nous demande de déléguer un représentant;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, pour représenter la Ville de Malartic au comité de suivi;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

RÉSOLUTION
2010-03-084

3.1.- Adoption du règlement # 736 modifiant le règlement de zonage # 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 736 modifiant le règlement de zonage # 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-03-085

3.2.- Carnaval École des Explorateurs

CONSIDÉRANT la demande de l'École des Explorateurs pour la fermeture partielle de l'avenue Dargis-Ménard pour l'organisation d'un carnaval;

CONSIDÉRANT l'urgence et le court délai donné par les représentants de l'école;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER l'autorisation donnée par la directrice du service d'urbanisme de fermer partiellement l'avenue Dargis-Ménard pour le *Carnaval de l'École des Explorateurs* le 25 février 2010 de 9h00 à 15h00;

Adoptée.

3.3.- Avis de motion concernant la tarification du loyer pour les terrains de maisons mobiles

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Martin Ferron qu'il



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement concernant la tarification du loyer pour les terrains de maisons mobiles.

RÉSOLUTION 2010-03-086

3.4.- Travaux forestiers annuels 2010-2011 : plan annuel d'intervention forestière de la MRC de La Vallée-de-l'Or

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER que les travaux annuels 2010-2011 prévus dans les blocs de lots intramunicipaux et identifiés au plan annuel d'interventions forestières de la MRC de La Vallée-de-l'Or, soient réalisés;

QUE cette résolution soit effective jusqu'au 31 mars 2011;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2010-03-087

3.5.- Autorisation à la MRC de La Vallée-de-l'Or : octroi des contrats – travaux forestiers 2010-2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la MRC de La Vallée-de-l'Or à octroyer tous les contrats relatifs à l'exécution des travaux annuels 2010-2011 prévus dans les blocs de lots intramunicipaux et identifiés au plan annuel d'interventions forestières de ladite MRC;

QUE cette résolution soit effective jusqu'au 31 mars 2011;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2010-03-088

3.6.- Nouvel emplacement de la Rose des Vents

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la Corporation minière Osisko de déplacer la Rose des Vents de l'École St-Martin au Parc des Mineurs, à côté de l'Hôtel de ville, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 2010-03-089

5.1.- Dépôt candidature de la Ville Prix du Carrefour action municipale et famille 2010

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉPOSER la candidature de la bibliothèque de la Ville de Malartic au concours Prix du Carrefour Action municipale et Famille 2010;

D'AUTORISER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, à signer les documents à cet effet, pour et au nom de la Ville de Malartic;

Adoptée.

A 20h12, la conseillère Sylvie Daigle se retire, étant en conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION
2010-03-90

5.2.- Adoption de l'entente de gestion de la salle de spectacles

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'entente de gestion de la salle de spectacles, telle que rédigée;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite entente;

Adoptée.

A 20h14, la conseillère Sylvie Daigle reprend son siège à la table du Conseil;

RÉSOLUTION
2010-03-091

5.3.- Nomination des citoyens : commission des loisirs

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme Cindy Kim Turpin, M. Daniel Bouffard et Mme Marie-Lise Lecompte pour siéger à la Commission des loisirs;

Adoptée.

6.0.- MALARTIC EN SANTÉ

6.1.- Dépôt compte rendu de la réunion du 4 février 2010

Dépôt à titre d'information.

7.0.- TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION
2010-03-092

7.1.- Approbation des dépenses pour travaux exécutés sur la rue Jacques-Cartier : PAARRM

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Jacques-Cartier pour un montant subventionné de 735 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Jacques-Cartier dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.1.- Adoption du rapport annuel 2009 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Ville a pris connaissance du rapport annuel 2009 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport ne représente pas la réalité de la Ville de Malartic sur plusieurs aspects;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REFUSER le rapport annuel 2009 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de faire parvenir nos commentaires à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Adoptée.

9.0.- AFFAIRES NOUVELLES

9.1.- Demande de commandite du Festival Western : 12^e édition 2010

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western est à organiser leur événement annuel ;

CONSIDÉRANT QUE cette année, c'est la 12^e édition du Festival Western de Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western a fait parvenir une demande de commandite ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE COMMANDITER le Festival pour une somme de 2 000 \$ avec le plan de publicité tel que décrit dans la lettre du Festival Western du 23 février 2010 ;

Adoptée.

9.2.- Demande d'appui du Marché public de Val-d'Or : projet de

RÉSOLUTION
2010-03-093

RÉSOLUTION
2010-03-094

RÉSOLUTION



2010-03-095
No de Résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

structure permanente

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Marché public de Val-d'Or dans sa recherche de financement afin d'avoir une structure permanente;

Adoptée.

9.3.- **Demande d'aide financière : Printemps des familles**

Ce point est reporté. La Ville de Malartic demandera le budget 2010 de l'activité et le rapport de la fin de l'activité 2009.

9.4.- **Demande d'aide financière : Club Motoneige Malartic inc.**

Ce point est reporté. La Ville demandera le budget du projet d'acquisition de la resurfaceuse.

10.0.- **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

11.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

12.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h25,

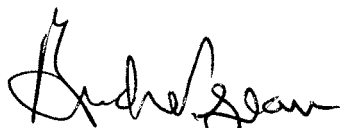
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

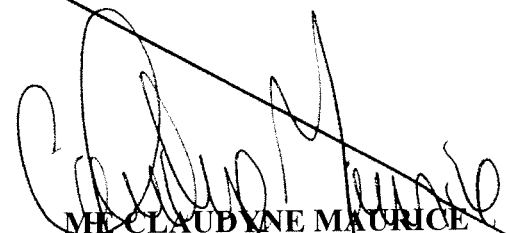
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée

RÉSOLUTION
2010-03-096


ANDRÉ VEZEAU
MAIRE


ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE